

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Transit	Fiche d'homologation N°
Voiture de livraison	F O R D (D)	Ford 125 71 E3C resp. Moteur N X B	72 E3C	CH 3306 68

Constructeur	FORD - WERKE Aktiengesellschaft, 5 Kbln 60 (BRD)			
Identification	sur la plaquette du constructeur = 71 E 3 C (fourgon) resp. 72 E 3 C (fourgon avec fenêtres) devant le No du châssis = CB 71.. GB 72..			
Plaquette constr.	à droite, latéralement, près de l'entrée			
N° du châssis	à gauche, à l'avant latéralement sur le longeron			
Ident du moteur	"NXB" à l'avant, à droite en-haut sur le bloc, à côté de la pompe à eau			
Importateur princ.	FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich			
Véhicule homologué	prototype	Signes fixes dans code de type		comme l'identification ci-haut

Châssis			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4
Direction	mécanique		
Transmission	mécanique synchronisée		
Nombre de vitesses	4	Entraînement	AR (SS)
Frein de service	hydr. 2-circ., AV diaphragmes/AR exp. int., assistance par dépression, s. ttas roues; soupapes retardatrices à l'AV et régulatrice s. palier, sel. charge à l'AR		
Frein auxiliaire	mécanique, exp. int., agissant sur roues AR		
Frein d'arrêt	identique au frein de secours		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée		

Moteur	F O R D		
Marque	NXB		
Construction	en V	Type	4
Carburant	B	Position	avant
Retrofida.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	93,66	Course	72,42
Cylindres	1995	CV-impôt	10,16
Puissance en CV	70 DIN	à V/min	4500
Bruit	76	dB/A à V/min	4500
Silencieux	2 pots: 255x255x110 / 200 x Ø 145 mm		
Mesure des gaz	ECE-15 *		
Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"		

Carrosserie	fourgon avec ou sans fenêtres		
Nombre de portes	2 - 4 + 1 AR	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	AR4 **)	Retroviseur	gauche + droite
Cale	-	Attelage	-
Antivol	-		
Nombre de places	3 + 2 av. 3	centre	ar
Dimensions	int.	ext.	
Longueur	2300	4430	Empattements 2690 /
Largeur	1600	1960	/
Hauteur	1360	2090	Voie av 1650 ar 1590
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -
	av 840	740	ar -
	ar	1000	Braquage g 10950 d 10750

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	740	625	1365 ++)
Charge utile	280	990	1270
Poids total	1020	1615	2635
Garantie fabr.	2635		
Dimens. pneus	205 R 14 C	205 R 14 C	(Variantes voir remarques)
Pty / bar	6 / 2,5	6 / 3,25	
Charge	1500	1700	
pour V max	120	120	
Garantie poids remorquable avec frein	-		
Garantie poids remorquable sans frein	-		
Garantie poids de l'ensemble	3770		
Poids remorquable testé	-		
Vitesse maximale selon le constructeur	116 km/h		
Vitesse maximale testée	- km/h		

Distance volant - vers l'avant du véhicule

§) Equipement		Indications pour le permis de circulation	
Feux de route	CR ou SCR (E)	Genre du véhicule	Voiture de livraison
Feux de croisement	CR ou SCR (E)	Marque et type	F O R D (D) 125 Transit
Feux de position	A (E) dans phares	Homologation N°	CH 3306 68
Feux rouges	R-S1 (E)	Carrosserie	fourgon avec ou sans fenêtres
Feux stop	R-S1 (E)	Places	total 3 +) avant 3
Climoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)	Poids à vide	1365
Cataloptres	av (E) ar 1 (E)	Charge utile	1270
Feux de gabarit	av (E) ar	Poids total	2635
Feux complément.		Carburant	B
Eclairage plaque	2 séparés	CV-impôt	10,16
Essuie-glace	2 balais avec essuie-glace	Cylindrée	1995
Avertisseurs	MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation.

- \* Mesure des gaz : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- \*\* Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- + Nombre de places : sur demande avec banquettes longitudinales pour le transport occasionnel de 12 personnes au sens de l'art. 61, OCR.
- ++) Poids à vide : lorsqu'équipé de banquettes longitudinales, le poids à vide augmente de 55 kg.
- § Equipement : une paroi de protection est également exigée avec banquettes longitudinales.
- §§ Démarrage : démultiplication exigée dans le pont arrière 5,14; indiquée par le code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axle". Doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation:

(128) Sièges et dispositif de protection pour 12 personnes sur le pont ou dans le fourgon autorisés pour le transport non professionnel de personnes.

Lieu et date de l'homologation

Bothrist, du 23.8 au 3.9.1976

Homologation fédérale des types de véhicules